

# Demande d'implantation de publicité temporaire

## **Demande d'implantation de publicité temporaire**

Pour vos manifestations, si vous souhaitez mettre une information sur les rues Vincent Auriol (RD56) et Clément Ader/avenue des Pyrénées (RD56A), vous devez demander l'autorisation au service voirie du Conseil Départemental (CD31).

Pour cela, il suffit de remplir le formulaire suivant et de le transmettre à la Mairie. Nous enverrons votre demande au CD31.

[Télécharger le fichier «Demande d'implantation d'une publicité temporaire.pdf» \(62.7 KB\)](#)